REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.579.21

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

FIXATION DE TARIFS
BROCANTES ET VIDES GRENIERS

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril 2025, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, (Adjoints au Maire), Mme Véronique DORE RENOUST, M. Philippe CHARPILLET, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Lionel BRULE, Mme Emilie SAYAG, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER, (Conseillers municipaux).

ABSENTS REPRESENTES :
Mme Emmanuelle GUAJARDO FILIPPI donne pouvoir à Mme CORDIER
M. Eric DUPRAT donne pouvoir à M. José FERNANDES
Mme Michèle CHARREYRE donne pouvoir à Mme Véronique DORE RENOUST
Mme Valérie CHAILLIE donne pouvoir à M. Christian DUPRE

ABSENTS :
Mme Nadine WILLEMET
Mme Morgane BENOIST
Mme Elodie FLANDRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur TIGHIOUARET est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

****

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	16
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	20
DATE DE LA CONVOCATION	:	4 avril 2025

****

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219105798-20250410-DE2025_579_

FIXATION DE TARIFS
BROCANTES ET VIDES GRENIERS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commune a pour projet d'organiser un vide grenier et qu'il convient, dès lors, de fixer un tarif pour cette activité,

CONSIDERANT qu'il parait opportun de fixer un tarif préférentiel pour les habitants de Saint-Vrain,

Sur proposition de Madame le Maire,
Le conseil municipal de Saint-Vrain,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** les tarifs suivants pour l'organisation de brocantes ou vides greniers :

	Le mètre linéaire	3 mètres linéaires
Saint-Vrainois	5 €	12 €
Extérieurs	7 €	18 €

- **DE DIRE** que les recettes correspondantes seront perçues par la régie recette de la commune.

Fait à Saint-Vrain, le 10 avril 2025

Le Maire,

Corinne CORDIER

MAIRIE DE SAINT VRAIN - ESSONNE

Certifié exécutoire après :
- dépôt en Sous-préfecture le : .....
- publication le : .....

Le Maire, Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219105798-20250410-DE2025_579_